

**Bureau****Compte rendu succinct****des décisions du Bureau prises dans le cadre de sa délégation du Conseil**

Affiché au siège de la CAGB le : 07/06/12	Séance du jeudi 31 mai 2012 qui s'est déroulée au Grand Besançon - La City - Salle 101	Visé par : Le Directeur Général des services, Laurent VAN HERREWEGHE
---	---	--

Conformément à l'article L.5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, et afin d'accroître la réactivité du processus décisionnel, le Conseil de Communauté a, par délibération du 29 mars 2012, accordé au Bureau les pouvoirs et attributions nécessaires à l'accomplissement de diverses opérations de gestion courante, pour la durée du mandat.

Le présent document a pour objet de rendre compte des décisions et des débats du Bureau dans le cadre de ses attributions déléguées.

PRESENCES**Liste des présents annexée****RELEVÉ DE DÉCISIONS**

Le Bureau s'est réuni le 31/05/2012 à 17h00 au Grand Besançon, sous la présidence de M. Jean-Louis FOUSSERET, Président de la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon.

Après avoir entendu l'exposé des rapporteurs et en avoir délibéré, le Bureau a pris les décisions suivantes.

Organisation de la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon**↳ R 0.1 - Désignation d'un secrétaire de séance - Approbation des procès-verbaux des séances de Bureau des 12/04/12 et 19/04/12**

Conformément aux dispositions législatives et réglementaires en vigueur, Monsieur le Président :

- ouvre la séance du Bureau,
- procède à la vérification du quorum,
- annonce les pouvoirs reçus pour la séance.

A l'unanimité, le Bureau :

- nomme Monsieur Pierre CONTOZ comme secrétaire de séance,
- approuve les procès-verbaux des séances de Bureau des 12 et 19 avril 2012.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 16

Contre : 0

Abstention : 0

Commission n°01 : Finances, Ressources Humaines, Communication, TIC

Finances

↳ R 1.1.2 - Convention constitutive de groupement de commandes entre la CAGB, la Ville de Besançon et le CCAS pour la passation d'un marché d'expert d'assuré

A l'unanimité, le Bureau :

- se prononce favorablement sur la constitution d'un groupement de commandes pour la passation d'un marché d'expert d'assuré,
- autorise Monsieur le 1^{er} Vice-Président à signer la convention constitutive du groupement de commandes.

Rapport adopté à l'unanimité : Pour : 16 Contre : 0 Abstention : 0

↳ R 1.1.3 - Garanties d'emprunt - Compétence Economie (juin 2012)

MM. BAULIEU, FOUSSERET et MARTIN ne prennent pas part au vote

A l'unanimité, le Bureau :

- se prononce favorablement sur ces demandes de garantie d'emprunts, déposées en matière d'économie, par la SAIEMB IE pour un montant total de 1 010 950 €,
- autorise Monsieur le Président à signer les contrats de prêt et les conventions de garantie à intervenir.

Rapport adopté à l'unanimité : Pour : 13 Contre : 0 Abstention : 0

↳ R 1.1.4 - Garantie d'emprunt - Compétence Habitat (juin 2012)

Mme POISSENOT ne prend pas part au vote.

A l'unanimité, le Bureau se prononce favorablement sur la demande de garantie d'emprunt, déposée en matière d'habitat par Neolia, pour un montant de 1 211 102,50 €.

Rapport adopté à l'unanimité : Pour : 18 Contre : 0 Abstention : 0

Ressources humaines

↳ R 1.2.1 - Convention constitutive de groupement de commandes entre la CAGB, la Ville de Besançon et le CCAS pour le recours à des cabinets pour l'assistance au recrutement de cadres dirigeants et supérieurs

A l'unanimité, le Bureau :

- se prononce favorablement sur la convention constitutive de groupement de commandes, entre la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon, la Ville de Besançon et le Centre Communal d'Action Sociale, en vue de passer un marché à bons de commandes pour le recours à des cabinets pour l'assistance au recrutement de cadres dirigeants et de cadres supérieurs,
- autorise Monsieur le 1^{er} Vice-Président, à signer cette convention constitutive du groupement de commandes.

Rapport adopté à l'unanimité : Pour : 21 Contre : 0 Abstention : 0

↳ R 1.2.2 - Ajustements techniques - Renouvellement d'emplois

Reconduction de l'emploi de technicien valorisation organique (catégorie B, filière technique)

A l'unanimité, le Bureau :

- se prononce favorablement sur le recrutement d'un agent non titulaire sur le poste de technicien valorisation organique dans le cadre des dispositions de l'article 3-2 de la Loi n°84-53 du 26 janvier 1984,
- autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à signer le contrat à intervenir dans ce cadre.

Reconduction au poste de chargé de mission « Aménagement » (catégorie A) - Poste non permanent

A l'unanimité, le Bureau :

- se prononce favorablement sur le recrutement d'un agent non titulaire sur le poste non permanent de chargé de mission « Aménagement » dans le cadre des dispositions de l'article 3 (1°) de la Loi n°84-53 du 26 janvier 1984,
- autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à signer le contrat à intervenir dans ce cadre.

Rapport adopté à l'unanimité : Pour : 21 Contre : 0 Abstention : 0

↳ R 1.2.3 - Ajustements techniques suite à des procédures de recrutement

Recrutement au poste d'infographiste au sein de la Direction « Communication » (catégorie B, filière technique)

A l'unanimité, le Bureau :

- se prononce favorablement sur le recrutement d'un agent non titulaire sur le poste d'infographiste au sein de la Direction « Communication » dans le cadre des dispositions de l'article 3-2 de la Loi n°84-53 du 26 janvier 1984,
- autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à signer le contrat à intervenir dans ce cadre.

Recrutement au poste non permanent de chargé de communication au Sybert (catégorie B, filière technique)

A l'unanimité, le Bureau :

- se prononce favorablement sur le recrutement d'un agent non titulaire sur le poste non permanent de chargé de communication au Sybert dans le cadre des dispositions de l'article 3-2 de la Loi n°84-53 du 26 janvier 1984,
- autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à signer le contrat à intervenir dans ce cadre.

Recrutement au poste de chargé de mission « Grands Projets » au sein de la Direction « Stratégie et Territoire » (catégorie A, filière technique)

A l'unanimité, le Bureau :

- se prononce favorablement sur le recrutement d'un agent non titulaire sur le poste de chargé de mission « Grands Projets » dans le cadre des dispositions de l'article 3-3 (2°) de la Loi n°84-53 du 26 janvier 1984,
- autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à signer le contrat à intervenir dans ce cadre.

Rapport adopté à l'unanimité : Pour : 21 Contre : 0 Abstention : 0

Bureau

Séance du jeudi 31 mai 2012

Membres du Bureau en exercice : 31

Le Bureau, régulièrement convoqué, s'est réuni au Grand Besançon, La City - 4 Rue Gabriel Plançon - 25000 Besançon, sous la présidence de M. Jean-Louis FOUSSERET

Ordre de passage des rapports : 0.1, 1.1.2, 1.1.3, 1.1.4, 1.2.1, 1.2.2, 1.2.3.

La séance est ouverte à 17h00 et levée à 20h00.

Etaient présents : M. Jean-Louis FOUSSERET, M. Gabriel BAULIEU, M. Jean-Pierre MARTIN, M. Nicolas BODIN, M. Robert STEPOURJINE, M. Jean-Pierre GOVIGNAUX, M. Jean-Pierre TAILLARD (à partir du rapport 1.2.1), Mme Marie-Odile CRABBÉ-DIAWARA, M. Jean-Jacques DEMONET, M. Yves GUYEN (à partir du rapport 1.1.4), M. Marcel FELT (à partir du rapport 1.2.1), M. Daniel HUOT, M. François LOPEZ (à partir du rapport 1.2.1), M. Frank MONNEUR, M. Claude PREIONI, M. Jean-Paul DILLSCHNEIDER, M. Roland DEMESMAY, M. Bernard MOYSE, M. Pierre CONTOZ (jusqu'au rapport 1.1.4), M. Alain BLESSEMAILLE (à partir du rapport 1.1.4), M. Serge RUTKOWSKI

Etaient absents : M. Jean-Claude ROY, M. Nicolas GUILLEMET, M. Jean-Yves PRALON, M. Raymond REYLE, M. Emmanuel DUMONT, Mme Annie MENETRIER, M. Bernard GAVIGNET, Mme Danièle POISSENOT, M. Eric ALAUZET, M. Patrick RACINE

Secrétaire de séance : M. Pierre CONTOZ

Procurations de vote :

Mandants : P. CONTOZ (à partir du rapport 1.2.1)

Mandataires : JP. MARTIN (à partir du rapport 1.2.1)

Communauté d'Agglomération du Grand Besançon

Compte-rendu détaillé

Bureau

Séance du jeudi 31 mai 2012

Au Grand Besançon

SOMMAIRE

Organisation de la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon	7
Rapport n°0.1 - Désignation d'un secrétaire de séance - Approbation du procès-verbal de la séance du Bureau du 08/03/12	7
Commission n°01 : Finances, Ressources Humaines, Communication, TIC	7
Finances	7
Rapport n°1.1.2 - Convention constitutive de groupement de commandes entre la CAGB, la Ville de Besançon et le CCAS pour la passation d'un marché d'expert d'assuré	7
Rapport n°1.1.3 - Garanties d'emprunt - Compétence Economie (juin 2012)	8
Rapport n°1.1.4 - Garantie(s) d'emprunt - Compétence Habitat (juin 2012)	8
Ressources Humaines	8
Rapport n°1.2.1 - Convention constitutive de groupement de commandes entre la CAGB, la Ville de Besançon et le CCAS pour l'assistance au recrutement de cadres dirigeants et supérieurs	8
Rapport n°1.2.2 - Ajustements techniques - Renouvellement d'emplois	9
Rapport n°1.2.3 - Ajustements techniques suite à des procédures de recrutement	9

Communauté d'Agglomération du Grand Besançon
Bureau
Séance du jeudi 31 mai 2012

- : - : - : - : - : - : -

En raison d'un dysfonctionnement du système d'enregistrement de la séance, le procès-verbal in extenso de la séance ne peut être produit.

Le Bureau, régulièrement convoqué, s'est réuni au Grand Besançon, La City - 4, rue Gabriel Plançon - 25000 Besançon, sous la présidence de M. Jean-Louis FOUSSERET.

La séance est ouverte à 17h00 et levée à 20h00.

Organisation de la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon

Rapport n°0.1 - Désignation d'un secrétaire de séance -
Approbation du procès-verbal de la séance du Bureau du 08/03/12

Rapporteur : Jean-Louis FOUSSERET, Président

Résumé : Monsieur le Président ouvre la séance du Bureau, invite le Bureau à nommer un secrétaire de séance, procède à la vérification du quorum, annonce les pouvoirs reçus pour la séance et invite le Conseil de Communauté à approuver les procès-verbaux des séances de Bureau des 12 et 19 avril 2012.

Compte-rendu : Le quorum étant atteint, Monsieur le Président ouvre la séance et annonce le pouvoir reçu : P. CONTOZ à Jean-Pierre MARTIN à partir de son départ.

Décision : A l'unanimité, le Bureau nomme Pierre CONTOZ comme secrétaire de séance et approuve les procès-verbaux des séances de Bureau des 12 et 19 avril 2012.

Commission n°01 : Finances, Ressources Humaines, Communication, TIC

Finances

Présentation du rapport 1.1.1 - Bilan des marchés notifiés en 2011 par la CAGB

Rapport n°1.1.2 - Convention constitutive de groupement de commandes
entre la CAGB, la Ville de Besançon et le CCAS pour la passation d'un marché d'expert d'assuré

Rapporteur : Gabriel BAULIEU, Vice-Président

Résumé : Il est proposé de constituer un groupement de commandes entre la Ville de Besançon, le Centre Communal d'Action Sociale et la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon pour la passation d'un marché à bons de commande visant à missionner, en cas de besoin, un expert pour assister les collectivités signataires en cas de gros sinistre, ou expertiser quelques bâtiments emblématiques de leur patrimoine.

Compte-rendu : Le Bureau n'émet aucune remarque au sujet de ce rapport.

Décision : A l'unanimité, le Bureau se prononce favorablement sur la constitution d'un groupement de commandes pour la passation d'un marché d'expert d'assuré et autorise Monsieur le 1^{er} Vice-Président à signer la convention constitutive du groupement de commandes.

Rapport n° I.1.3 - Garanties d'emprunt - Compétence Economie (juin 2012)

Rapporteur : Gabriel BAULIEU, Vice-Président

Résumé : Il est proposé d'apporter 2 garanties d'emprunts au bénéfice de SAIEMB Immobilier d'Entreprises pour ses demandes déposées en matière d'économie, d'un montant de 1 010 950 € correspondant à 50 % du volume des prêts concernés. Pour ces demandes, il est vérifié que les ratios prudentiels et le règlement d'attribution des garanties d'emprunts sont respectés.

Compte-rendu : Le Bureau demande que soit corrigée la délibération dans le sens où le bâtiment que souhaite acquérir la SAIEMB IE (rue Sophie GERMAIN) est destiné à accueillir Microtech et non la Mission Locale.

M. BAULIEU précise qu'il ne prendra pas part au vote, à l'instar de MM. FOUSSERET et MARTIN.

Décision : A l'unanimité, le Bureau se prononce favorablement sur ces demandes de garantie d'emprunts, déposées en matière d'économie, par la SAIEMB IE pour un montant total de 1 010 950 € et autorise Monsieur le Président à signer les contrats de prêt et les conventions de garantie à intervenir.

Rapport n° I.1.4 - Garantie(s) d'emprunt - Compétence Habitat (juin 2012)

Rapporteur : Gabriel BAULIEU, Vice-Président

Résumé : Il est proposé d'apporter 2 garanties d'emprunts respectivement au bénéfice de Néolia et d'Axentia pour leurs demandes déposées en matière d'habitat, d'un montant de 4 306 819 €, correspondant à 50 % du volume des prêts concernés. Pour ces demandes, il est vérifié que les ratios prudentiels et le règlement d'attribution des garanties d'emprunts sont respectés.

Compte-rendu : Le Bureau souhaite disposer de davantage d'éléments à propos de la situation financière du bailleur Axentia avant de se prononcer. Ce point est donc retiré de la délibération et sera proposé à un prochain Bureau.

Décision : A l'unanimité, le Bureau se prononce favorablement sur la demande de garantie d'emprunt, déposée en matière d'habitat par Neolia, pour un montant de 1 211 102,50 €.

**Examen des rapports de la Commission n°01 - Finances
qui seront soumis au vote du Conseil de Communauté**

Ressources Humaines

Rapport n° I.2.1 - Convention constitutive de groupement de commandes
entre la CAGB, la Ville de Besançon et le CCAS
pour l'assistance au recrutement de cadres dirigeants et supérieurs

Rapporteur : Gabriel BAULIEU, Vice-Président

Résumé : Il est proposé la constitution d'un groupement de commandes entre la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon, la Ville de Besançon et le Centre Communal d'Action Sociale, en vue de la passation de marchés pour des missions d'assistance par des cabinets lors de recrutement de cadres supérieurs. La Ville de Besançon sera le coordonnateur de ce groupement de commandes.

Compte-rendu : Le Bureau n'émet aucune remarque au sujet de ce rapport.

Décision : A l'unanimité, le Bureau se prononce favorablement sur la convention constitutive de groupement de commandes, entre la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon, la Ville de Besançon et le Centre Communal d'Action Sociale, en vue de passer un marché à bons de commandes pour le recours à des cabinets pour l'assistance au recrutement de cadres dirigeants et de cadres supérieurs et autorise Monsieur le 1^{er} Vice-Président, à signer cette convention constitutive du groupement de commandes.

Rapport n° I.2.2 - Ajustements techniques - Renouvellement d'emplois

Rapporteur : Gabriel BAULIEU, Vice-Président

Résumé : Trois contrats à durée déterminée arrivent prochainement à échéance. Suite à un appel à candidatures infructueux, il est proposé la définition des conditions de reconduction de ces emplois dans des termes identiques au contrat échu.

Les emplois concernés sont les suivants : chargé de communication de projet Tramway, technicien valorisation organique (Sybert) et chargé de mission Aménagement (DEEA). Il est précisé que ce dernier emploi est non permanent contrairement aux deux précédents.

Compte-rendu : M. BAULIEU précise que le point relatif à la reconduction de l'emploi de chargé de communication du projet Tramway est retiré de la délibération.

Le Bureau n'émet aucune remarque au sujet des autres points de ce rapport.

Décision : Concernant la reconduction de l'emploi de technicien valorisation organique, le Bureau se prononce favorablement sur le recrutement d'un agent non titulaire, dans le cadre des dispositions de l'article 3-2 de la Loi n°84-53 du 26 janvier 1984, et autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à signer le contrat à intervenir dans ce cadre.

Concernant la reconduction du poste de chargé de mission Aménagement, le Bureau se prononce favorablement sur le recrutement d'un agent non titulaire, dans le cadre des dispositions de l'article 3 (1°) de la Loi n°84-53 du 26 janvier 1984, et autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à signer le contrat à intervenir dans ce cadre.

Rapport n° I.2.3 - Ajustements techniques suite à des procédures de recrutement

Rapporteur : Gabriel BAULIEU, Vice-Président

Résumé : Suite à des créations de postes et à des mobilités, trois postes sont devenus vacants. Des procédures de recrutement ont été réalisées et il est aujourd'hui proposé de retenir les candidatures de candidats n'étant ni titulaires, ni inscrits sur listes d'aptitude des concours correspondants. Il convient de définir les conditions de leurs recrutements. Les postes concernés par ces trois recrutements sont les suivants : poste d'infographiste au sein de la Direction « Communication » (catégorie B, filière technique), poste non permanent de chargé de communication au sein du Sybert (catégorie B, filière technique) et poste de chargé de mission Grands Projets au sein de la Direction « Stratégie et Territoire » (catégorie A, filière technique).

Compte-rendu : Le Bureau n'émet aucune remarque au sujet de ce rapport.

Décision : Concernant le recrutement au poste d'infographiste au sein de la Direction « Communication », le Bureau se prononce favorablement sur le recrutement d'un agent non titulaire, dans le cadre des dispositions de l'article 3-2 de la Loi n°84-53 du 26 janvier 1984, et autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à signer le contrat à intervenir dans ce cadre.

Concernant le recrutement au poste non permanent de chargé de communication au Sybert, le Bureau se prononce favorablement sur le recrutement d'un agent non titulaire, dans le cadre des dispositions de l'article 3-2 de la Loi n°84-53 du 26 janvier 1984, et autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à signer le contrat à intervenir dans ce cadre.

Concernant le recrutement au poste de chargé de mission « Grands Projets » au sein de la Direction « Stratégie et Territoires », le Bureau se prononce favorablement sur le recrutement d'un agent non titulaire, dans le cadre des dispositions de l'article 3-3 (2°) de la Loi n°84-53 du 26 janvier 1984, et autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à signer le contrat à intervenir dans ce cadre.

**Examen des rapports de la Commission n°01 - Ressources Humaines
qui seront soumis au vote du Conseil de Communauté**